

# Le cadre dans lequel l'action des bénévoles se situe

(ctrl + clic pour suivre les liens en bleu)

## Aspects sociaux

Les résidents dépendent de l'**Hospice général** (HG) qui dépend de la **Direction générale de l'assistance sociale** (DGAS) lui-même au sein du **Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé** (DEAS) qui est actuellement dirigé par M.Poggia.

<https://www.ge.ch/dgas/doc/missions-et-prestations-de-la-dgas.pdf>

## Aspects de politique migratoire

Les résidents dépendent du **Département de la sécurité et de l'économie** (DES) qui est actuellement dirigé par M. Maudet. Bien entendu, concernant les statuts, le DES dépend de la Confédération. Les statuts sont très nombreux, c'est une sorte de jungle.

Au niveau de la Confédération, le **Secrétariat d'Etat aux migrations** (SEM) dépend du **Département Fédéral de Justice et Police** (DFJP) dirigé par Mme Sommaruga.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html>

Sur le site du SEM, il y a une foule de renseignements et ressources, en diverses langues, pour aider les migrants.

## Aspects liés à l'intégration

Le **BIE** (Bureau de l'intégration) est un organe qui dépend du DES.

<http://ge.ch/integration/>

Le BIE gère les ressources financières de la Confédération en matière d'intégration.

Il répertorie tout ce qui est d'utilité dans le domaine de la migration. Il recense par exemple les lieux utiles à l'intégration dans le Canton, ainsi que les brochures publiées en diverses langues à divers niveaux (associations, Confédération, ...). Son site est évolutif.

<http://ge.ch/integration/carte-dynamique>

<http://ge.ch/integration/ressources?theme=All&langue=All>

Le **SEM** propose des réponses aux questions qui se posent autour de l'intégration.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/faq.html>

Le **SEM** propose des réponses aux questions qui se posent autour de l'apprentissage de la langue.

<https://www.sem.admin.ch/content/dam/data/sem/integration/berichte/sprache/rahmencurriculum-f.pdf>

## Les associations

Elles sont très nombreuses.

Le travail des bénévoles s'inscrit toujours dans le travail associatif. Les structures étatiques ne semblent pas en mesure de gérer le bénévolat. Elles n'en ont pas l'habitude, et ne le souhaitent peut-être pas toujours, particulièrement dans le cas de la migration.